

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019 Commune de Champignol-lez-Mondeville

Le **17 décembre 2019**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, salle de la mairie à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON**, Maria **PERTEGA**, adjoints René **BRAUX**, Bernard **DUMONT**, Anne-Hélène **FRICOT**, Pascal **FRICOT**, Jean-Michel **LECLAIR**,.

Absents excusés : Jean-François **DEHENNE**, pouvoir à Fabrice **ANTOINE**, Florence **POISSENOT**

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Jean-Christophe **JEANDON** comme secrétaire de séance.

1. Déploiement du réseau fibre

Le Maire rappelle le projet de déploiement de la fibre dans la Région Grand-Est confié à la société LOSANGE qui nécessite l'installation d'un sous-répartiteur optique (SRO) sur la commune, rue de la Lochère, implanté sur le domaine communal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'installation du SRO et la convention correspondante et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Modification des statuts du SDEA

Le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube souhaite modifier ses statuts afin de permettre la représentation des établissements publics de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDEA.

3. Travaux boulangerie

Le Maire fait part aux conseillers qu'il a sollicité la Communauté de Communes pour participer au financement des travaux de la boulangerie, à hauteur de 20 %, soit 2 596 €.

Pascal FRICOT rend compte de l'avancement des travaux de la boulangerie, informe le conseil qu'une mise aux normes de l'installation électrique est nécessaire et qu'une consultation est en cours.

4. Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des meublés de tourisme

Le Maire expose les dispositions permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones de revitalisation rurale, les locaux classés meublés de tourisme, gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer ces locaux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

5. Lotissement "Les Gentianes"

Le Maire rappelle que dans sa réunion du 1^{er} octobre 2019, le conseil municipal a décidé de baisser le prix du terrain à bâtir du lotissement des Gentianes à 25 €/m² au lieu de 30 €/m².

Un couple souhaite acheter le lot n°2 (1662 m²) et propose une offre de 35 000 € (soit 21 €/m²)

Par 8 voix pour et une abstention (Jean-Michel LECLAIR), le Conseil Municipal refuse cette offre et décide de maintenir le prix à 25 €/m².

6. Activités Siel Bleu

Le Maire présente le devis d'un montant de 2 095 € TTC, relatif à la dispense de gymnastique, tous les vendredis à la salle des fêtes, par SIEL BLEU pour l'année 2020.

Ces séances, ouvertes à tous, sont proposées pour renouer avec l'activité physique, conserver son autonomie et se détendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et charge le maire de le signer.

7. Subventions MPT

Jean-Christophe JEANDON expose aux conseillers les difficultés financières de la Maison pour Tous de Clairvaux qui assure les activités périscolaires (cantine et garderie). La structure sollicite un engagement des communes au versement d'une subvention pour 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention pour 2020.

Il informe également qu'une solution est recherchée contre les perturbateurs dans le bus scolaire.

Questions diverses :

- Secrétariat de Mairie

Christelle VERSTRAETE prendra ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour le régime indemnitaire (RIFSEEP).

- Ouverture de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

- Classement de la Chapelle

Le Maire propose de demander le classement de la chapelle, inscrite « Monument Historique » pour passer de 20 à 35 % de subventions de l'Etat, Ministère de la Culture. Approuvé à l'unanimité.

- Etrences du personnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer un bon d'achat à Pascal Tournebise.

- La cérémonie des vœux se tiendra le jeudi 9 janvier à 18h00.

- Des adolescents souhaitent occuper les locaux inoccupés de l'ancien vestiaire. Un nettoyage préalable s'impose.

La séance est levée à 20h00.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville